

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AIENNES

VILLE



LE QUESNOY

59530

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Le Quesnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE, Maire,

Etaient présents :

M. CARPENTIER Renaud, M. COLPIN Jérôme, Mme DECLERCK Axelle, M. DEVILLERS Frédéric, M. DOLPHIN Freddy, Mme DUBOIS Marie, Mme GONZALES-MORAN Valérie, Mme GOSSELIN Stéphanie, M. GOUGA Amar, Mme GRUSON Elisabeth, Mme HENRY Marie-Antoinette, Mme LECLERCQ Martine, Mme LESNE Marie-Sophie, M. PAMART Alain, M. PETITBERGHIEN Jean-François, M. RAOULT Paul, M. REGNAUT Frédéric, Mme SARAZIN Eléna, Mme VERDIERE Delphine, Mme ZDUNIAK Michèle.

Procurations :

M. BEAUBOUCHER François donne pouvoir à M. PAMART Alain, Mme BONIFACE Dominique donne pouvoir à Mme LESNE Marie-Sophie, M. CATTIAUX Laurent donne pouvoir à Mme GOSSELIN Stéphanie, Mme CIUPA Betty donne pouvoir à M. RAOULT Paul.

Etaient absents :

M. DUCLOY Patrick, M. DUREUX Fabrice, M. LEMEITER Valentin.

Etaient excusés :

M. BEAUBOUCHER François, Mme BONIFACE Dominique, M. CATTIAUX Laurent, Mme CIUPA Betty.

A été nommé comme secrétaire de séance : M. CARPENTIER Renaud.

A l'ouverture de la séance à 9 h 30, il est procédé à l'appel.

M. CARPENTIER est désigné secrétaire de séance. Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente à l'approbation du Conseil. Sur proposition de M. DOLPHIN, Mme le Maire rend hommage dès à présent à M. Edouard RADISZEWSKI, dont elle souligne les qualités de cœur, le caractère très positif. Une minute de silence est observée.

QUESTION N°1 – INSTALLATION DE M. JEAN-FRANCOIS PETITBERGHEN EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL ET DESIGNATION DANS LES INSTANCES MUNICIPALES

Il y a lieu d'installer M. Jean-François PETITBERGHEN comme conseiller municipal et de le désigner sur différentes représentations.

L'intégration de ce point à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité. La délibération est adoptée à l'unanimité également.

Sur le procès-verbal, M. DOLPHIN remarque qu'il y a deux pouvoirs pour M. CARPENTIER. M. CARPENTIER répond que c'est une erreur matérielle d'écriture. M. DOLPHIN demande une précision, il est fait mention du conseil précédant, il précise qu'il s'agit du conseil du 15 novembre 2024. Il ajoute que page 5, son groupe a voté contre l'ajout à l'ordre du jour, et s'est abstenu sur la politique relative aux façades.

QUESTION N°2 – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 9 RUE WEIBEL, CADASTREE SECTION E 424, DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Mme le Maire explique qu'il s'agit de l'ancien Pic frites, l'achat avait été inscrit au budget de l'an dernier, et nous voulions là aussi, faire une reconquête de la qualité urbaine de la ville. Ce bien est à nouveau en vente.

Nous disposons toujours de crédits au titre de « Centre-ville-centre bourg » auprès de la Région, pour 220 000 euros, pour obtenir 20% du prix de cession, et pour les travaux. Nous n'avons pas d'estimation précise, mais il faudra une enveloppe de 50 000 à 80 000 euros pour laquelle nous aurons 50% de subvention.

Il y a un occupant. Le rez-de-chaussée pourra intéresser un commerce ou éventuellement une association.

Nous sommes exonérés de l'avis des domaines au regard du prix de cession. M. DOLPHIN demande qu'on en fasse une opération exemplaire au titre de la réhabilitation thermique, un espace témoin.

Sur l'utilisation, il peut y avoir des boutiques éphémères, comme à Guise. Mme le Maire répond que sur la façade nous aurons les préconisations de l'ABF.

Pour la réhabilitation thermique, la chaudière au gaz semble récente. Sur les matériaux biosourcés, ils sont en général appelés sur de la construction neuve. Sur le chauffage, une chaudière à bois déchiqueté n'est pas dimensionnée. Si les textes évoluent, une installation photovoltaïque souhaitable pourrait être acceptée par l'ABF. Sur l'isolation, les matériaux biosourcés sont peu utilisés pour de l'habitat classique. Nous travaillons sur le réseau de chaleur à bois déchiqueté, imbattable sur le prix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°3 – TARIFS DES GALAS DE DANSE

Mme VERDIERE précise que jusqu'à présent, les tarifs étaient 11 euros et 9 euros pour le tarif réduit. 95% des ventes se font par internet, et les gens se trompent souvent sur le tarif. Nous proposons de simplifier avec un tarif unique à 10 euros, la gratuité pour les membres de l'association en plus de la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans serait instaurée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°4 - CREATION DE 4 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Mme le Maire explique que les contrats aidés vont devenir difficiles à obtenir. Pour l'arrondissement d'Avesnes, toutes les agences de France Travail n'avaient en mars que 5 contrats à proposer. Nous devons donc nous réorganiser. Nous ne pouvons ajouter autant de CDD que d'emplois aidés, il faut se réorganiser. Ce n'est pas une bonne nouvelle, il s'agit d'un effet collatéral des efforts nationaux.

M. DOLPHIN s'interroge sur la pérennisation des postes qui sont renouvelés. Pour les parcs et jardins, nous avons de nouveaux espaces, il faut les entretenir. Mme le Maire répond que nous avons du matériel satisfaisant, et M. CARPENTIER rappelle le caractère saisonnier de l'activité. Mme le Maire indique que le contexte financier est serré, nous avons déjà titularisé 17 agents alors que la ville était dans l'illégalité lors de mandats précédents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°5 – VACATIONS POUR MISSIONS LIEES A DES INTERVENTIONS PONCTUELLES AUPRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un poste de vacataire, pour la démocratie participative. Karell serait prête à revenir pour nous aider, pour une durée assez restreinte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DOLPHIN demande si le Conseil Citoyen prévu dans le cadre de la politique de la ville sera mis en place. Mme le Maire répond que Le Quesnoy fait exception aux règles des Quartiers Prioritaires de la Ville : en raison de dérives anciennes de récupération et de déstabilisation, le Préfet avait exonéré la ville de la constitution d'un tel organe, d'autant que des instances de concertation existent déjà, conseil de quartier et FTU. C'est une décision du Préfet, qu'il a pris lui-même après un COPIL et sur constat du délégué du Préfet. La ville avait même mandaté un cabinet pour accompagner ce conseil. Mme le Maire est bien d'accord pour dire que c'est dommage pour la démocratie.

QUESTION N°6 – DEMANDE DE DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE » POUR LA COMMUNE DU QUESNOY

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une appellation de station de tourisme mais bien d'une appellation de commune touristique. Cette délibération va passer au Conseil Communautaire.

M. CARPENTIER précise que ce dossier a été préparé dans le cadre de la fusion de l'office du tourisme de l'avesnois. Le dispositif permet quelques assouplissements, nombre d'autorisations de licences IV, possibilité d'accréditer des agents municipaux pour des missions liées à la police municipale. Mme le Maire pense que ça traduit une dynamique de l'avesnois.

M. DOLPHIN remarque que le statut de commune touristique nous fait entrer dans des notions de développement durable, mobilité cyclable, circuit court, qu'il approuve. Il souhaiterait avoir un bilan de l'office du tourisme, le lien avec la commune s'est distendu, mais il serait intéressant d'avoir un retour sur la stratégie, sur la taxe de séjour... Il souhaite qu'on s'assure de la qualité académique et historique des visites des remparts. On a des historiens locaux. Mme le Maire indique qu'effectivement en 2023, nous avons été alertés, des visites bilingues avaient suscité des réserves. Nous étions intervenus, et nous resterons vigilants.

M. RAOULT pour sa part, pense que la mutualisation d'un office du tourisme au niveau de l'arrondissement présente peut-être des aspects positifs mais il pense que Le Quesnoy n'a pas la place que la ville mériterait au regard de son patrimoine touristique et historique exceptionnel. C'est Maubeuge/Fourmies qui gère, et la politique d'arrondissement doit être rééquilibrée: Mme le Maire et M. CARPENTIER répondent qu'ils y travaillent au travers notamment du contrat de destination touristique. Les choses sont en train de changer, Le Quesnoy est le bureau d'information le plus visité. Mais nous avons des difficultés à obtenir un chiffrage du nombre de visiteurs.

M. MAZINGUE qui préside l'office a été saisi. L'office travaille à développer la destination Avesnois, avec notamment un magnifique film promotionnel. De notre côté, nous y travaillons, nous avons un bac+5 en tourisme.

Mme DECLERCK indique que 2025 sera l'année de la photo, avec des expositions dans la ville, cet été, nous aurons la reprise des visites secrètes, dans le cadre des cités de caractère, nous aurons le 26 octobre les dimanches de caractère, avec dégustation de produits locaux. Mme le Maire explique qu'un livret détaillera pourquoi la ville répond aux petites villes de caractère. Nous reprenons un rôle au titre de notre clause générale de compétence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 7 – CLOTURE, AJUSTEMENT, CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Mme DUBOIS rappelle que les autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP) sont un outil destiné à permettre les investissements sur plusieurs années. Les deux premières AP/CP relatives à la valorisation des accès du centre-ville et à l'amélioration de la place Leclerc d'une part, et à la réhabilitation du bâtiment 42 rue du Maréchal Joffre d'autre part, peuvent être clôturées. Pour l'AP/CP qui concerne la valorisation touristique, compte tenu des crédits déjà engagés, les crédits de paiement 2025 peuvent être ramenés à 1 392 560 euros. Pour l'AP/CP 4 relative au parc urbain, les crédits sont engagés, l'autorisation de programme peut être clôturée.

Il est proposé de créer une AP 5 pour l'aménagement paysager du parc du musée, à hauteur de 675 000 euros, 60 000 euros de crédits de paiement en 2025, 315 000 en 2026 et 300 000 en 2027 et une AP 6 pour la réhabilitation de la maison boulevard Vauban. Enfin l'AP 7 porte sur des travaux de réhabilitation du théâtre.

Sur l'AP 4, M. DOLPHIN regrette le périmètre retenu. Des choses auraient pu être enrichies suite à la concertation. Mme le Maire répond que le projet est toujours programmé, mais dans le respect de nos moyens, il a été décidé de phaser. Les 700 000 euros initiaux ne permettent pas d'absorber les plus de 600 000 euros nécessaires pour la cité de la Résistance et les plus de 300 000 euros du parc urbain. Des subventions devront être recherchées sur la phase 2 et nous ne ferons pas la Cité de la Résistance sur ce mandat. Mais la mobilisation des subventions risque de devenir plus tendue. L'AP de toute façon n'était pas suffisante pour les deux phases. M. CARPENTIER se félicite de ce nouveau parc, de la disparition du mur. Mme DECLERCK dit que ce projet fait l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°8 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – VILLE

Mme DUBOIS rappelle qu'avant 2023, nous avions deux documents le compte administratif et le compte de gestion, le passage au compte financier unique visait à être plus clair. Mme DUBOIS présente les dépenses puis les recettes d'investissement. Pour les dépenses, les travaux de la bibliothèque, la poursuite du déploiement de caméras de vidéo-surveillance, le changement des fenêtres de l'école Chevray, l'achat des garages rue Bouttiaux, des aménagements à Lowendal, des travaux à la salle Bernard. La valorisation touristique pour environ 2 millions d'euros, de l'assainissement du camping, la toiture de la crèche, les travaux du parc urbain...

Pour la section de fonctionnement, les dépenses restent stables à 7 millions d'euros. Le coût de l'énergie a un peu baissé. Pour les charges de personnel, le montant est stable. Les recettes correspondent aux participations des familles, aux impôts et taxes, aux dotations, de la CAF ou de l'Etat.

Mme le Maire précise qu'en 2024 il a fallu serrer les dépenses de fonctionnement pour payer les investissements lourds sur la valorisation touristique. M. DOLPHIN remercie pour ce travail important. Il aurait aimé avoir plus d'informations sur la mise en place de la comptabilité verte. Nous aurions aimé avoir une réunion de travail. Un bilan sur les conventions serait intéressant en plus des chiffres, convention sur la stérilisation des chats, convention avec l'ADUS, bilan financier des caméras...

Mme GRUSON s'interroge, elle découvre que l'Amicale des sapeurs-pompiers et Avi Plaisir ont reçu des subventions sans trouver les délibérations correspondantes. Mme le Maire répond que la question pourrait suggérer que nous versons des subventions sans délibération, ce qui n'est pas possible, le comptable public bloquerait la dépense. La délibération sera ressortie et nous la communiquerons à Mme GRUSON.

Mme le Maire sort et il est procédé au vote.

La délibération est adoptée, cinq abstentions.

QUESTION N°9 – BUDGET VILLE - AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Mme DUBOIS présente les résultats 2024 de fonctionnement et d'investissement et propose d'affecter ce résultat, ainsi qu'il suit : résultat d'exploitation au 31/12/24 excédent de 3 166 938. 82 euros ; affectation complémentaire en réserve (compte 1068), 953 624.52 euros, résultat reporté en fonctionnement (compte 002) 2 213 314 .30 euros ; résultat d'investissement reporté (001) déficit, 1 877 609. 44 euros.

La délibération est adoptée, cinq abstentions.

QUESTION N°10 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Mme le Maire présente les taux proposés, qui n'évoluent pas.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 80.86 %
- Taxe d'habitation : 26.57%

Mme le Maire s'étonne que certains regrettent le niveau de dotation de compensation reçu par Le Quesnoy, alors qu'elle ne dépend que de notre taux d'effort fiscal. Nous avons un taux important, même si le chef-lieu d'arrondissement nous dépasse, et un potentiel fiscal faible. Le Quesnoy n'a que 100 000 euros de dotation d'investissement de la Communauté par mandat.

M. DOLPHIN rappelle que les bases augmentent, et les contribuables vont voir leur montant augmenter. Sur le foncier bâti, un effort sur les taux aurait ramené du pouvoir d'achat à réinjecter sur la réhabilitation des bâtis. On pourrait travailler sur les taux. Mme le Maire répond qu'on peut toujours faire mieux.

M. DOLPHIN remarque qu'on a baissé la taxe d'aménagement. Mme le Maire rappelle que cela a permis de retenir REFRESCO prêt à partir.

La délibération est votée, cinq abstentions.

QUESTION N°11 – BUDGET 2025 – VILLE DE LE QUESNOY

Mme DUBOIS présente le projet de budget, le fonctionnement s'équilibre à 9.9 millions d'euros, l'investissement à 6.6 millions, environ. Les dépenses d'investissement contiennent : les travaux de la bibliothèque, la salle de danse de Lowendal, le début des travaux de la maison boulevard Vauban, la poursuite du programme de visio-surveillance, l'isolation de l'école Chevray, l'acquisition d'immeubles, la toiture des tennis, le théâtre, le cimetière, la poursuite de la valorisation touristique, du matériel d'espaces verts, aménagement du jardin du musée, travaux de voirie, ... Mme DUBOIS précise que la volonté de limiter l'endettement de la commune.

Mme le Maire souligne le travail de notre comptable M. LATINUS, de l'équipe et de Mme DUBOIS. Elle indique que les efforts sont faits pour maintenir un autofinancement satisfaisant, même s'il est en légère baisse depuis quelques années.

La campagne qui va s'ouvrir sera l'occasion de présenter les projets pour la ville. Nous verrons encore cette année la fin des travaux de la base de loisirs, nous engagerons la rénovation des toitures du tennis, dossier en première position sur la demande de DETR. Pour le jardin du musée, nous avons 72% de subventions. Nous n'avons toujours pas de notification de nos dotations. Le contexte n'est pas favorable. Il faut rester volontariste mais attendre encore les évolutions nationales pour s'engager dans un Plan

pluriannuel d'investissement ambitieux. C'est un budget d'action, au service de nos concitoyens, de nos sportifs, de la population qui souffre. Nous aurons un travail important sur le réseau de chaleur pour lequel l'étude de faisabilité est faite, un travail de sourcing est en cours. Nous pourrions intégrer le fonds de transition Juste, fonds européens faiblement consommés, c'est une opportunité. Si nous avons un délégataire on pourrait engager des travaux qui nous feront faire des économies, à nous, à l'hôpital, aux bailleurs sociaux.

M. DOLPHIN s'interroge sur certaines lignes notamment 61 entretien bois et forêt, en baisse importante. En réalité des réserves avaient été constituées sur cette ligne. Il constate l'augmentation du coût des assurances. Il interpelle sur la nécessité de la formation des élus.
Le budget est adopté, 5 votes contre.

QUESTION N°12 – SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Mme DUBOIS présente le projet de délibération. Un tableau a fait suite à l'inter-commission.

Mme GRUSON constate que la Compagnie DEDALE a moins que ce qu'elle a demandé. La compagnie Mormal Danse avait demandé 500 euros et ne figure pas dans le tableau. Le Lycée des 3 Chênes a fait une demande mais on ne sait pas pour quel projet. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un voyage, Mme DECLERCK précise que c'est un voyage en Roumanie pour quelques élèves partis à DEJ ce vendredi.

Mme GRUSON demande une aide pour Mayotte, cela avait été évoqué en Conseil. Mme le Maire va regarder comment les autres collectivités ont calibré cette aide.

M. PAMART indique qu'il ne prend pas part au vote.

3 Abstentions, M. PAMART ne prend pas part au vote ; adopté.

QUESTION N°13 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – REGIE DU CAMPING

M. CARPENTIER rappelle la nouveauté du compte financier qui présente une vue d'ensemble de la situation du camping. Il contient un état des dépenses et des recettes, une situation patrimoniale, bilan et compte de résultats, et des annexes. Le résultat pour 2024, est un excédent total de 340 178.99 euros, dont un excédent d'exploitation de 302 983.85 euros. Cet excédent permet de financer les projets du camping. Il détaille dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Pour le bilan patrimonial, le camping a un actif de 476 616 euros. Le camping n'a pratiquement pas de dette. Le CFU confirme une gestion saine et durable du camping.

Mme le Maire ne participe pas au vote.

Le CFU est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°14 - REGIE DU CAMPING MUNICIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

M. CARPENTIER indique que le compte financier fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 525.87 €
- un excédent reporté de :	295 457.98 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	302 983.85 €
- un excédent d'investissement de :	37 195.14 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	37 195.14 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	302 983.85 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	302 983.85 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	37 195.14 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 15 - BUDGET 2025 – REGIE CAMPING MUNICIPAL DU LAC VAUBAN

M. CARPENTIER présente le projet budget. Il détaille les propositions de dépenses et recettes en fonctionnement par chapitre, et par article. Il précise que le camping paie bien une redevance de 10 000 euros à la ville par an.

L'objectif de ce budget est d'attirer de nouveaux touristes. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de l'ordre de 137 364 euros. Pour rappel, le camping est propriétaire de 10 mobil homes, en 2025, nous en revendrons deux pour en racheter deux autres. Pour la section d'investissement, 204 920 euros de dépenses sont prévues.

Modernisation des infrastructures, amélioration des bâtiments et équipements pour améliorer l'attractivité, nouveaux mobil homes, sécurisation par de nouvelles barrières, sont les principaux projets autofinancés.

Le projet de BP est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. DOLPHIN s'interroge sur les autorisations de dépôt sur un terrain qui reste communal, une entreprise y dépose des gravats, des terres, matériaux, peut-être des tuyaux amiantés. Mme le Maire demande que le terrain soit fermé, quiconque ne peut déposer des déchets. Les services techniques y déposent des terres.

M. RAOULT pense que n'importe qui y dépose des déchets, à cette entrée de ville. La commune doit se discipliner, fermer les portes. M. DOLPHIN indique qu'une entreprise peut faire payer à ses clients la mise en décharge et vient vider ses déchets sur le terrain communal. Mme le Maire interrogera les services techniques.

Mme GRUSON pose une question sur une façade en bois devant la rue des serruriers et les haies plantées, il y a d'autres murs opaques qui pourraient être couverts de haies, devant la MSA par exemple.

Dans le bulletin, il y a un encart sur la réfection du carrefour Bellevue. Mme le Maire répond que sur ce projet d'aménagement, une réunion de concertation sera organisée au printemps, les grands objectifs sont de réduire la largeur du carrefour devant le Restaurant la Bellevue, de prévoir la piste cyclable et d'améliorer la visibilité. Mme GRUSON demande qu'on examine toute cette entrée de ville jusqu'au château d'eau.

Mme DECLERCK fait un appel pour l'ANZAC DAY. Il manque trois hébergements sur une dizaine, trois nuits plus petits déjeuners sont prévus. Une personne vient avec une enfant de 10 ans.

La séance est levée à 12 h 07.



Marie-Sophie LESNE
Maire

Vice-présidente de la CCPM
Vice-présidente de la Région Hauts-de-France